



Procédure Adaptée

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Règlement de la consultation

Procédure entièrement dématérialisée depuis : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

Pouvoir adjudicateur

NANTES METROPOLE
Adresse : 2, cours du champ de mars
44923 NANTES Cedex 9

Objet de la consultation

NANTES - REQUALIFICATION DU CHEMIN DE L'HERBERGEMENT EN
ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION IMMOBILIERE CENTRALE GREEN

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence
(A.A.P.C.)

1. Objet du marché

La consultation a pour objet : NANTES - REQUALIFICATION DU CHEMIN DE L'HERBERGEMENT EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION IMMOBILIERE CENTRALE GREEN.

Lieu d'exécution des prestations : Nantes.

1.1 Décomposition en lots et en tranches

Le présent marché ne fait l'objet d'aucune décomposition en tranches.

Il est alloté de la manière suivante :

N° du lot	Intitulé du lot
01	Voirie Réseaux Divers
02	Eclairage Public
03	Signalisation et mobilier
04	Plantations et accessoires de plantations

1.2 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

1.3 Nomenclature communautaire CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	
Lot n°01 : Voirie Réseaux Divers	
CPV	45233140-2 – Travaux routiers
Lot n°02 : Eclairage Public	
CPV	45316110-9 – Installation de matériel d'éclairage public
Lot n°03 : Signalisation et mobilier	
CPV	45233293-9 – Installation de mobilier urbain
CPV	45233294-6 – Installation de signalisation routière
Lot n°04 : Plantations et accessoires de plantations	
CPV	77310000-6 – Réalisation et entretien d'espaces verts

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

2.2 Mode de dévolution : marchés séparés

La consultation est divisée en 4 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter une offre pour :

- Un lot
- Un ou plusieurs lots
- L'ensemble des lots

2.3 Dispositions relatives aux groupements

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

2.4 Variantes facultatives et obligatoires

Le choix par l'acheteur de retenir une variante (qu'elle soit facultative ou obligatoire) découlera strictement de l'application des critères d'attribution qui permettra de considérer qu'elle est économiquement la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres de base et des variantes (facultatives et obligatoires) présentées.

2.4.1 Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas acceptées.

2.4.2 Variantes obligatoires – Prestation technique alternative (au sens de l'Art. R. 2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune prestation technique alternative (PTA) – variante obligatoire n'est prévue.

2.4.3 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue.

2.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 5 mois à compter de la date limite de remise de l'offre initiale, ou finale en cas de négociation.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation, et son annexe « *dématérialisation* ».
- L'acte d'engagement, et ses annexes éventuelles.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et ses annexes éventuelles.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et ses annexes éventuelles.
- Les plans DCE
- Le PGCSPS
- Le modèle de cadre de Mémoire technique pour chacun des lots.
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le Détail quantitatif estimatif (DQE), propre à chaque lot.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS (€).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à l'examen des offres avant celui des candidatures. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Situation juridique
Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
Capacité
Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
Références : Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).
Déclaration d'effectifs : Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
Liste des moyens techniques : - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; Niveaux spécifiques minimaux exigées : Lot 1 : FNTF 341 FNTF 342 FNTF 3431 FNTF 3433 FNTF 3452 FNTF 346 FNTF 347 Lot 2 : FNTF 651 Lot 3 : FNTF 371 FNTF 372 FNTF 3763 Lot 4 : Aménagements paysagers spécialisés (anciennement P120) Entretien d'aménagements paysagers spécialisés (anciennement E132)

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du Code de la commande publique.

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 Contenu de l'offre électronique

Seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'acte d'engagement et ses annexes, dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat (à produire pour chaque lot).
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné.
Le bordereau des prix unitaires (BPU) ainsi que le détail quantitatif estimatif (DQE), dûment complétés (il est précisé que le DQE est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres).
Le cadre de mémoire technique dûment rempli (à produire pour chaque lot)

5. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

5.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles.

5.2 Jugement des offres

Lot n°01 – Voirie Réseaux Divers :

Critères	Coefficient
-----------------	--------------------

PRIX	30
Prix <i>Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</i>	30
VALEUR TECHNIQUE	60
Pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux proposée par le candidat : - Analyse détaillée des contraintes spécifiques à l'opération (5) - Phasage détaillé des travaux avec plans de présentation par phase et moyens de gestion de la circulation riveraine et installations de chantier (15) - Méthodologie d'exécution détaillée par poste de travaux (5) - Proposition pertinente pour les terrassements en présence d'arbres et prise en compte de l'interface avec le lot 4 (15)	40
Justification des délais de réalisation : - Proposition d'un planning prévisionnel d'exécution par phase et par postes de travaux, intégrant les interventions des autres lots et des sous-traitants éventuels (10) - Détail des moyens humains et matériels mis en œuvre par l'entreprise pour respecter les délais d'intervention proposés par le candidat (délais de commande, de fourniture des matériaux, ...) (10)	20
DEVELOPPEMENT DURABLE	10
Performance en matière de protection de l'environnement : - Pertinence des mesures contre les poussières, nuisances sonores et pollutions	10

Lot n°02 – Eclairage Public :

Critères	Coefficient
PRIX	30
Prix <i>Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</i>	30
VALEUR TECHNIQUE	60
Pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux proposée par le candidat : - Analyse détaillée des contraintes spécifiques à l'opération (20) - Phasage détaillé des travaux avec plans de présentation par phase et moyens de gestion de la circulation riveraine (20)	40
Justification des délais de réalisation : - Proposition d'un planning prévisionnel d'exécution par phase et par postes de travaux, intégrant les interventions des autres lots et des sous-traitants éventuels (10) - Détail des moyens humains et matériels mis en œuvre par l'entreprise pour respecter les délais d'intervention proposés par le candidat (délais de commande, de fourniture des matériaux, ...)	20

(10)	
DEVELOPPEMENT DURABLE	10
Performance en matière de protection de l'environnement : - <i>Pertinence de la méthodologie relative à la gestion des déchets liés aux travaux</i>	10

Lot n°03 – Signalisation et mobilier :

Critères	Coefficient
PRIX	30
Prix <i>Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</i>	30
VALEUR TECHNIQUE	60
Pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux proposée par le candidat : - <i>Analyse détaillée des contraintes spécifiques à l'opération (20)</i> - <i>Phasage détaillé des travaux avec plans de présentation par phase (20)</i>	40
Justification des délais de réalisation : <i>Détail des moyens humains et matériels mis en œuvre par l'entreprise pour respecter le planning proposé par le candidat (délais de commande, de fourniture des matériaux, ...)</i>	20
DEVELOPPEMENT DURABLE	10
Performance en matière de protection de l'environnement : <i>Pertinence des mesures contre les poussières, nuisances sonores et pollutions</i>	10

Lot n°04 – Plantations et accessoires de plantations :

Critères	Coefficient
PRIX	30
Prix <i>Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant TTC de l'offre la plus basse / Montant TTC de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.</i>	30
VALEUR TECHNIQUE	60
Valeur technique <i>Pertinence de la méthodologie de réalisation des travaux proposée par le candidat :</i> - <i>Analyse détaillée des contraintes spécifiques à l'opération (5)</i> - <i>Phasage détaillé des travaux avec plans de présentation par phase (5)</i> - <i>Méthodologie d'exécution détaillée par poste de travaux (5)</i> - <i>Proposition pertinente pour les terrassements et mise en œuvre</i>	20

<i>de terre végétale en présence d'arbres et prise en compte de l'interface avec le lot 1 (5)</i>	
Valeur technique <i>Justificatif des délais de réalisation :</i> - <i>Élaboration d'un planning prévisionnel d'exécution par phase et par postes de travaux, intégrant les interventions des autres lots et des sous-traitants éventuels (10)</i> - <i>Détail des moyens humains et matériels mis en œuvre par l'entreprise pour respecter les délais d'intervention proposés par le candidat (délais de commande, de fourniture des matériaux, ...) (10)</i>	20
Valeur technique <i>Pertinence de la méthodologie appliquée au suivi des phases de parachèvement et réception :</i> - <i>Proposition d'un planning prévisionnel d'intervention (10)</i> - <i>Description des modalités de communication avec le maître d'œuvre et les services de la ville, pour justifier d'un suivi régulier et pertinent (10)</i>	20
DEVELOPPEMENT DURABLE	10
Performance en matière de protection de l'environnement : <i>Performance en matière de développement des approvisionnements directs (description du circuit d'approvisionnement et du nombre d'intermédiaire)</i>	10

Précision sur l'analyse des offres :

Chaque critère et sous-critère sera noté sur 5.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme « non-cohérente ».

Négociation :

Dans un premier temps et, si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

Dans un deuxième temps, et après une première analyse des offres, l'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les 3 offres les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

5.3 Attribution du marché

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R. 2143-6 et R. 2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 3141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

6. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres sont précisées dans l'annexe Dématérialisation jointe au présent règlement de la consultation.

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante :

<https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Seules les demandes adressées au moins 6 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 4 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt, veuillez envoyer un message à l'adresse contact : contact.marches@nantesmetropole.fr